

L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES MEMBRES :

Le Conseil Départemental et les collectivités locales)

Le Ministère chargé du Logement

Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux, Action Logement, les établissements de crédit...

Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...

Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL est la garantie de son indépendance.

Information logement tous publics
Info logement "Spécial Jeunes"

Des juristes vous répondent :

Alençon 88, rue Saint-Blaise

Téléphone 02 33 32 94 76

Visite 9h-12h / 14h-18h
du lundi au vendredi

Site www.adil61.org

Permanences
sur l'ensemble du département →



Nos Permanences
ADIL 02 33 32 94 76

ALENCON

La Rotonde et Maison des services

- **Le 1^{er} vendredi de 9h30 à 11h30**
(sur rendez-vous)
- **Le 3^e vendredi de 9h30 à 11h30**
(sur rendez-vous)

ARGENTAN

Communauté de communes
12, route de Sées

- **Le 1^{er} mardi de 10h à 12h**
(sans rendez-vous)
- **Le 3^e jeudi de 14h à 17h**
(sur rendez-vous)

DOMFRONT

Mairie

- **Le 2^e jeudi de 10h à 12h**
(sans rendez-vous)

FLERS

Flers Agglo - 41, rue de la Boule

- **Le 1^{er} lundi de 10h à 12h**
(sans rendez-vous)
- **Le 4^e jeudi de 14h à 17h**
(sur rendez-vous)

LA FERTE-MACE

Maison Bobot

- **Le 1^{er} jeudi de 10h à 12h**
(sur rendez-vous)

L'AIGLE

37, rue St Jean

- **Le 3^e mardi de 9h30 à 11h30**
(sans rendez-vous)

MORTAGNE

Mairie

- **Le 2^e mardi de 14h à 16h**
(sans rendez-vous)

VIMOUTIERS

Salle du Comice

- **Le 4^e vendredi de 10h à 12h**
(sur rendez-vous)

**FRAPPEZ
À LA BONNE PORTE**



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



Les financements

prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.



Les contrats

contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



Les relations avec les professionnels

agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



Les assurances

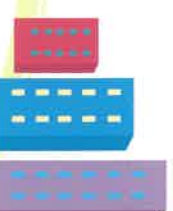
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.

Les garanties hypothèque, caution...



La fiscalité

TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



La copropriété

assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



La location

bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...

La réglementation sur la qualité de l'habitat : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur la **performance énergétique** : les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

VOTRE ADIL (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRES AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL
Tél. : 08 20 16 75 00
(0,06 €/min + prix appel) ou
www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département

